ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 26845

Texte de la question

M. Jean-Pierre Allossery attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le sujet de la politique jeunesse. En effet, le Gouvernement en a fait un engagement fort en la rendant prioritaire. Pour cela, le 21 février 2013, le comité interministériel de la jeunesse était installé sous la présidence de M. le Premier ministre et coordonné par Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Cette instance de pilotage est le signe fort d'une politique ambitieuse et innovante capable de créer une véritable armature de soutien en faveur de l'ensemble des jeunes. À travers cette structuration, une politique de droit commun accessible à tous pourra enfin voir le jour. Ainsi, 13 chantiers prioritaires déclinés en 47 mesures concrètes ont été définis. Il souhaite connaître les suites données à l'action "partenariat renforcé entre les établissements d'enseignement supérieur et le service public de l'emploi pour anticiper la recherche d'emploi des jeunes" qu'il a la charge de mettre en oeuvre dans le cadre de ce comité interministériel.

Texte de la réponse

Le comité interministériel de la jeunesse, réuni le 21 février 2013, vise précisément à la mesure 16 du « plan priorité jeunesse », le renforcement du partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur et le service public de l'emploi afin que les jeunes puissent anticiper leur recherche d'emploi avant la fin de leurs études et disposer d'un accompagnement adapté. Pour ce faire, les ministères du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et de l'enseignement supérieur et de la recherche ont engagé un travail de concertation qui a abouti à la rédaction d'un protocole entre les deux ministères, la conférence des présidents d'université, Pôle emploi, l'association pour l'emploi des cadres (APEC), le conseil national des missions locales et l'union nationale des missions locales qui fixe des objectifs communs et organise la répartition des tâches entre les différents opérateurs. Ce protocole est en cours de validation dans les différentes instances et sera signé officiellement début 2014. Il se traduira par un appel à projets qui permettra de financer des projets concrets de partenariats visant à améliorer l'accompagnement apporté aux étudiants, dans leur diversité.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Allossery
Circonscription : Nord (15e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 26845
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE26845

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 novembre 2013
Question publiée au JO le : 21 mai 2013, page 5264
Réponse publiée au JO le : 10 décembre 2013, page 12996